

# *TABLE RONDE : LES TRIBULATIONS DU « NÈGRE JOYEUX »*

organisée par l'association Comité Quartier Latin

à la Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris

le 15 novembre 2019

## **Intervention de Charlotte Pouzadoux**

*Pour passer à la diapositive suivante, utilisez les flèches de votre clavier ou le clic de votre souris*

Je suis illustratrice, je possède une licence d'Arts Plastiques et une maîtrise d'Esthétique des Arts de l'Afrique Subsaharienne obtenues à Paris I - Panthéon Sorbonne. J'ai également suivi l'enseignement de Michel Pastoureau, historien des couleurs, dans le cadre d'un DEA à l'École Pratique des Hautes Études.

Je fais partie du conseil syndical de l'immeuble dont la façade sur la rue Mouffetard a servi de support à l'enseigne « Au Nègre Joyeux » depuis sa création.

Après l'avoir conservée et régulièrement restaurée à ses frais durant une soixantaine d'années, notre copropriété a fait don de l'enseigne à la Ville de Paris en 1988, sous condition de son **maintien en place** et de son **entretien**.

C'est la raison pour laquelle l'enseigne figure aujourd'hui dans les collections du Musée Carnavalet -qui est consacré à l'histoire de Paris et de ses habitants.





L'enseigne Au Nègre Joyeux, les habitants du quartier la connaissent bien. Effectivement, cela fait plus de 120 ans qu'elle est accrochée à sa façade sur la place de la Contrescarpe.

Enfin, plutôt elle *était* accrochée ; en effet, depuis 20 mois le mur de l'immeuble, au dessus de l'épicerie du 14 rue Mouffetard, est nu. L'enseigne a été décrochée le 26 mars 2018 pour partir en restauration. Elle devait être remise en place à peine deux mois plus tard, le 14 ou le 22 mai 2018. Mais elle n'est pas revenue...

Unique à plusieurs titres, insolite, séduisante, elle a accroché le regard de nombreux observateurs à travers les âges. D'abord celui des chalands, puisque c'est la première fonction de toute enseigne que d'attirer les clients vers la boutique qu'elle désigne. Ensuite celui des promeneurs, des amateurs « d'art de rue » et passionnés d'histoire, celui aussi des guides accompagnés de leurs groupes de touristes sur le circuit des enseignes de la rue Mouffetard.

Elle confère charme et caractère au pittoresque décor parisien de la place de la Contrescarpe, et rappelle la longue tradition commerçante de ce quartier, qui est parmi les plus anciens de Paris et qui a conservé une belle atmosphère.



L'enseigne telle que nous la connaissons se compose de deux éléments :

- **un bandeau** sombre de la largeur de la façade, suspendu au dessus des fenêtres du premier étage, portant l'inscription en lettres capitales dorées « AU NÈGRE JOYEUX »

ET

- **un tableau**, accroché au dessous de ce bandeau, occupant la largeur du mur situé entre les deux fenêtres du premier étage.





Jusqu'à la fin des années 60, l'enseigne comptait encore trois éléments : en effet, un bandeau de même dimension que l'autre était suspendu au dessus des fenêtres du deuxième étage.

Sur celui-là était écrit le mot « CAFÉS ».

La copropriété a décidé de l'enlever car il était alors en mauvais état et menaçait de tomber sur la voie.



Si l'on remonte dans le temps, en observant des photos du début du XXème siècle -et ici cette photo d'Eugène ATGET prise en 1908- on constate qu'à l'origine, ces trois éléments faisaient partie d'un important dispositif publicitaire relatif à la boutique du rez-de-chaussée.

Madame CHRISTMANN, membre de notre conseil syndical et descendante de la famille du propriétaire de la maison depuis 1812, a miraculeusement hérité de certaines archives de l'immeuble, dont les baux successifs du commerce du 14 de la rue Mouffetard.

Ces divers documents d'archives nous apprennent pour qui et à quelle date la devanture du « Nègre Joyeux » a été créée.

Le commanditaire de cette décoration de façade est Monsieur Gaston LENGLET.

En 1897 Gaston LENGLET a 27 ans ; il est commis dans l'épicerie de Monsieur et Madame LABA, une épicerie spécialisée dans la vente de cafés et de confiseries, au 147 rue du Faubourg Saint-Antoine à Paris.

Gaston LENGLET habite à cette même adresse.





Le 8 juillet de cette année 1897, il se marie avec Léonie LABA, la fille de ses patrons, alors âgée de 18 ans.

Le jeune couple est entreprenant et a plein de projets. Tout à fait dans l'esprit enthousiaste de la Belle Époque, dans ce contexte de croissance, de progrès et de modernité qui caractérise le passage au XXème siècle, Gaston et Léonie LENGLET vont ouvrir leur propre commerce sans tarder.

Dès le mois qui suit leur mariage, ils vont utiliser l'argent de leur dot pour racheter le fond de commerce de Monsieur VACHERAT, alors épicier au 14 rue Mouffetard. Ils vont rapidement faire réaliser d'importants travaux de devanture.

Le bail de location de l'épicerie, qu'ils signent le 25 août 1897, stipule que Monsieur et Madame LENGLET sont autorisés à faire peindre le deuxième étage et à faire accrocher des tableaux en tôle sur toute la largeur de la maison, en saillie sur la voie. Il est précisé que ces tableaux pourront être accrochés au dessus des fenêtres du premier et du deuxième étage. Il est également permis aux LENGLET de commencer les travaux immédiatement.



C'est ainsi qu'au dernier trimestre de l'année 1897, entre la charcuterie LABONDE au N° 12 et la boulangerie LEBOUX au N°16, l'épicerie située depuis 1812 au N°14 de la rue Mouffetard va subir d'importantes transformations et prendre le nom d' « Au Nègre Joyeux »

Sur la façade, en plus des trois panneaux principaux déjà cités, toutes les portions de mur du deuxième étage seront peintes des indications « Café, 1<sup>F</sup>80 le ½ Kilo avec prime », « Bon café, 2<sup>F</sup> le ½ Kilo avec prime », et « Brisures de bon café, 1<sup>F</sup>60 le ½ Kilo ».

Au premier étage seront accrochés, sur les murs et sur les garde-corps des fenêtres, plusieurs autres panneaux portant les inscriptions « Café du Nègre joyeux, 2<sup>F</sup>40 le ½ Kilo avec prime », « Dépôt des chocolats », « Gros » et « Détail ». Les fenêtres de l'appartement de ce niveau seront habillées de stores publicitaires peints avec les mentions « Dragées » et « Bon chocolat ».

Enfin, au rez-de-chaussée, un auvent réalisé dans un tissu rayé reprendra le nom de la boutique « Au Nègre joyeux » et l'inscription « Cafés ». De part et d'autre de la porte d'entrée de la boutique, deux meubles-présentoirs, porteront chacun l'inscription « Au Nègre Joyeux ».



La façade fait alors la réclame des produits vendus dans la boutique, selon une démarche commerciale moderne qui sera popularisée par le développement de la publicité murale au début du 20<sup>e</sup> siècle.

L'épicerie fine des LENGLET est spécialisée dans la vente de produits exotiques, principalement importés des colonies : le café, bien sûr, mais aussi le chocolat, le thé, la vanille, le poivre, le tapioca. On y trouve aussi des produits locaux comme de la chicorée, des pâtes, des vins, des liqueurs mais également des confitures et des dragées de baptême.

Les époux LENGLET resteront 10 ans à la tête de cette épicerie prospère, puis ils vendront leur fonds de commerce en 1908 pour prendre une affaire plus importante. Leurs successeurs continueront à commercialiser pendant plusieurs années les produits de l'épicerie sous la marque « Au Nègre Joyeux ».





Après ce saut dans le passé, je vous propose de revenir à notre époque pour observer avec plus de précision les deux éléments qui subsistent de cette spectaculaire devanture.





Tout d'abord, **LE BANDEAU**.

Il mesure 69,5 cm de haut et 554 cm de long.

Il est composé d'un fond de métal ferreux, peint dans un ton obscur qui ressemble à un noir délavé, sur lequel sont vissées des lettres capitales en zinc embouti.

Ces lettres en relief sont peintes dans des tons ocre/doré et composent l'inscription « AU NÈGRE JOYEUX ».

Des moulures en bois, peintes dans la couleur du fond métallique, sont vissées sur le pourtour du bandeau pour en finir les bords.



Suite à l'expertise des éléments déposés de la façade, l'équipe de restauration du Musée Carnavalet a annoncé le 2 mai 2018 que l'état du bandeau était très dégradé et que sa réfection allait nécessiter une extension conséquente du délai de restauration prévu.

Le rapport d'intervention indique que la restauration s'est terminée en novembre 2018.



Je ne peux pas vous montrer l'aspect du bandeau depuis sa restauration, ni vous dire quelles couleurs ont été choisies pour sa remise en état, car le Musée Carnavalet ne m'a pas autorisée à le voir.





Le rapport d'intervention qui m'a été transmis a manifestement été tronqué et ne présente que les photos du bandeau avant restauration, alors qu'il était démonté et abîmé.

Le Musée Carnavalet déclare n'avoir aucune photo du bandeau restauré, ce qui est assez invraisemblable.



Je rappelle que, dans le cadre du budget participatif 2016, la somme considérable de 90.000€ a été allouée à la restauration, la mise en valeur et l'explication de cette enseigne (au moyen d'une plaque informative installée à proximité).

Non seulement le projet du budget participatif n'a pas été respecté, mais il n'y aurait aucune photo pour que nous puissions au moins nous rendre compte du travail effectué avec cet argent public ?..



Passons au **TABLEAU**.

Alors que la plupart des peintures d'enseigne que nous connaissons sont sur métal ou sur bois, celle-ci est une huile sur toile, tendue sur châssis de bois. On remarque que les enseignes historiques sont en voie de disparition dans notre paysage urbain, mais « Au Nègre Joyeux » était, de surcroît, le seul spécimen d'enseigne sur support de toile qui était encore visible dans nos rues.



L'oeuvre ne porte pas de signature et nous ne connaissons pas son auteur.



Elle mesure aujourd'hui 141,5 cm de large sur 171 cm de haut.

Cependant, comme on peut le constater en comparant la photo du tableau aujourd'hui avec celle prise par Eugène ATGET en 1908, la hauteur du tableau était plus importante à l'origine.



*Extrait de la photo de façade prise par Eugène Atget, après correction de l'effet de perspective sous Photoshop.*

En effet, celui-ci a été recadré par la copropriété à un moment donné, probablement pour ôter des parties de la toile qui auront été jugées trop abîmées pour être restaurées, ou bien pour changer le système d'accrochage du cadre sur la façade et le sécuriser.

Il est possible que la zone coupée ait porté la signature du peintre.



*Extrait de la photo de façade prise par Eugène Atget, après correction de l'effet de perspective sous Photoshop.*





Fragile et vulnérable aux intempéries, la toile peinte a toujours été encadrée et protégée par un verre.

Depuis la restauration d'envergure dont elle a bénéficié en 2002, elle était même dans une sorte de boîtier étanche composé d'une vitre de sécurité de 8 mm d'épaisseur pour la face et d'une plaque d'aluminium pour le fond ; l'ensemble était maintenu dans un cadre en aluminium anodisé, brun foncé et mat, de 8 cm d'épaisseur.

Ce dispositif a assuré une bonne protection de la toile peinte, malgré les multiples actes de vandalisme qu'elle a subis ces dix dernières années. Et l'équipe de restauration qui l'a dégagée de son cadre en 2018 a estimé que son état de conservation était satisfaisant.

Le tableau a donc reçu une restauration d'entretien normale pour un objet qui a passé seize ans à l'extérieur sans soins.



Alors, ce tableau, que représente-t-il ?

Nombreux sont les journalistes, les blogueurs et les écrivains qui l'ont décrit :

*« un charmant tableau sous verre représentant une dame de l'époque 80 attablée devant une orgie de sucreries, tandis que le nègre en culotte donne libre cours à sa gaîté »* écrit le journaliste Claude BLANCHARD dans le journal Le Petit Parisien en 1931.

*« un serveur noir, au large sourire, en culotte et bas blancs à la française qui tient une carafe et s'apprête à verser quelque nectar à une dame assise à table »* nous dit l'écrivain Jean FERNIOT dans son livre sur La Mouffe en 1995.

*« Un noir souriant, serviteur ou esclave, est habillé en valet avec des bas blancs et une culotte rayée. Le Nègre Joyeux sert une dame bien habillée attablée devant un service à thé »* mentionne la blogueuse Catherine-Alice PALAGRET sur [archeologue.over-blog.com](http://archeologue.over-blog.com) en 2011.

*« une femme de la haute société se fait servir à table par celui qui est visiblement son domestique, un Noir, au sourire béat »* interprète le journaliste Julien BADAUD dans Le Nouvel Obs – rue 89 en 2011.

*« Le tableau représente Zamor serviteur de Madame du Barry (...) un homme noir, debout, souriant et habillé en valet, servant une femme blanche, assise (...) »* écrit Thierry DEPEYROT dans le N°4 de sa revue Histoire & Histoires... en 2016.





Regardons ensemble :

La scène se passe dans un intérieur bourgeois parisien de la deuxième moitié du 19ème siècle, meublé d'une table et de deux chaises.

Au dessus d'un sous-bassement en boiseries bordeaux, les murs sont couverts d'un papier-peint foncé typique de l'époque. Le portrait d'un homme chapeauté et moustachu s'en détache, appuyé sur deux branches de canne-à-sucre disposées en croix.

Le parquet à l'anglaise est éclairé par une grande fenêtre garnie de voilages en dentelle blanche et encadrée d'épais rideaux de velours rouge sombre bordés de petits pompons.

Au centre de la composition et au premier plan, la table couverte d'une nappe blanche brodée présente élégamment des produits qu'on peut acheter dans l'épicerie des LENGLET. On y voit aussi deux tasses à café.



Dans ce décor, au premier plan à gauche, un homme noir, très élégant, est le personnage principal du tableau, comme l'indique son titre « Au Nègre Joyeux ».



Il est habillé à la façon des aristocrates de la fin du 18ème siècle : une veste de velours jaune aux reflets dorés, une culotte de soie blanche rayée de rouge, des bas blancs et des souliers à boucles serties de strass.

*Les parties du personnage cachées par la table ont été recomposées sous Photoshop.*





*Agostino Brunias, « Libres de couleur de la Dominique » (détail), vers 1770*

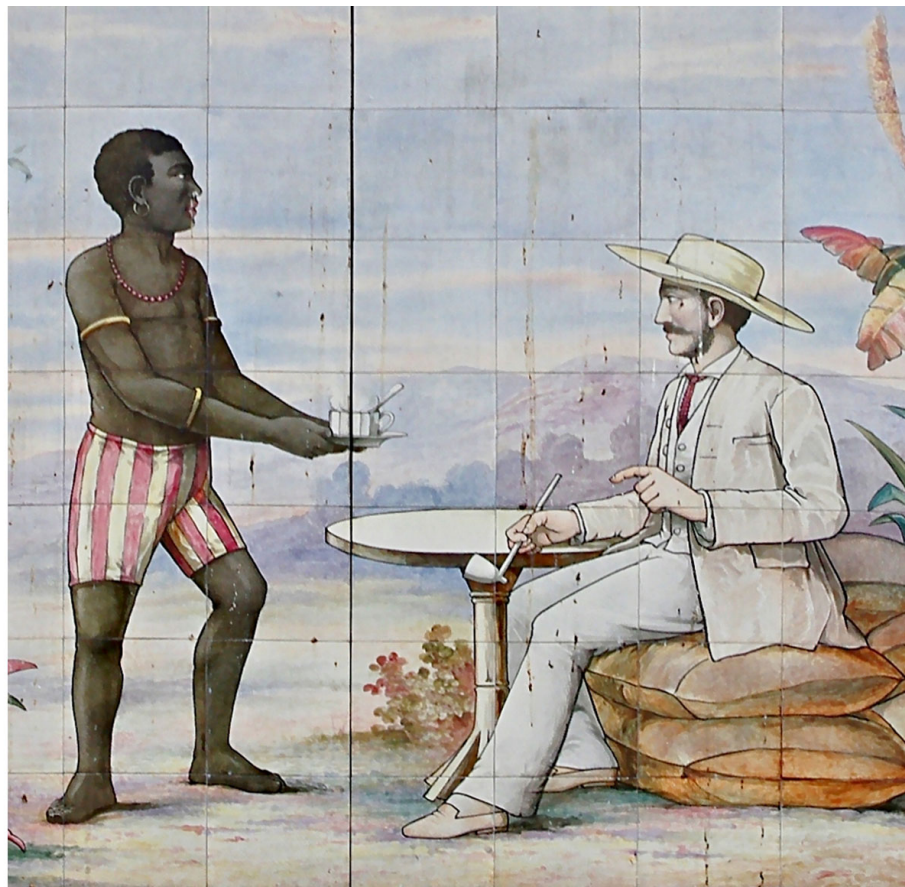
L'historien Matthieu COUCHET, qui a produit une étude historique sur l'enseigne en avril 2018 à la demande du Musée Carnavalet, explique que cette tenue est typique des Noirs libres des Antilles au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il appuie notamment son analyse sur l'œuvre du peintre Agostino BRUNIAS. Ce dernier a réalisé de nombreux tableaux décrivant la société dominicaine de son époque ; les hommes libres de couleur de la Dominique s'habillaient à la manière des maîtres blancs pour se différencier des esclaves.



On remarque aussi qu'une grande serviette de table blanche est nouée autour du cou de notre Nègre Joyeux et le désigne ainsi sans ambiguïté comme un consommateur. Il brandit, dans sa main gauche, une carafe remplie d'un liquide ambré -un alcool, très certainement. Debout, de trois-quarts contre la table, le regard tourné vers le spectateur, il semble l'inviter à s'asseoir en sa compagnie pour prendre un café arrosé de liqueur.





*Rommer, peinture sur céramique de l'enseigne « Au Planteur » (détail), vers 1880*

La situation de notre homme, libre, consommateur et servi, est donc bien différente de celle de l'homme de couleur présenté dans une autre enseigne ancienne parisienne intitulée « Au Planteur », située 10 rue des petits carreaux et souvent comparée à celle du Nègre Joyeux ».

En effet, l'homme noir de cette seconde enseigne est, lui, indéniablement au service de l'homme blanc et dans une position d'esclave, tout au moins de subalterne.

Le titre, « Au Planteur », nous confirme par ailleurs lequel des deux hommes est le personnage principal.



Maintenant, regardons l'autre personnage de l'image.

C'est une femme, blanche, vêtue d'une robe bleue aux manches « gigot » caractéristiques de la mode de 1897.



Elle porte une coiffe de dentelle blanche sur ses cheveux relevés en chignon, un tablier blanc assorti épinglé sur sa poitrine, et elle tient un plateau sur lequel sont posés une cafetière et un sucrier en argenterie.

Autrement dit : c'est une serveuse ! Elle en a tous les attributs.

D'après sa taille, elle semble assise à table, mais d'après sa position, elle ne peut être que debout. Il n'y aurait pas de cohérence à porter un plateau en étant assise.





D'ailleurs, le fait que le dossier de chaise soit visible à côté d'elle indique qu'elle n'est pas assise sur cette chaise.



L'illusion vient de ce que le peintre a commis une maladresse en la peignant : il n'a pas respecté la règle classique des proportions du corps qui veut qu'un corps mesure sept têtes.

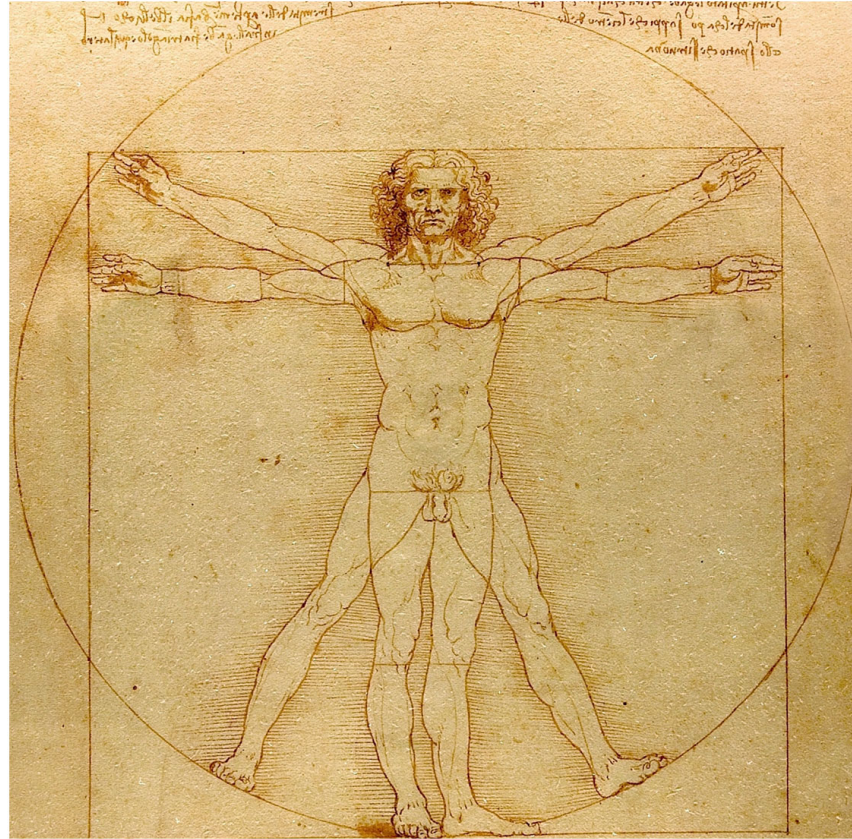


Pour mettre cet aspect en évidence, j'ai recomposé sous Photoshop la partie du corps de la femme qui était cachée par la table et j'ai extrait la silhouette ainsi reconstituée hors du tableau.

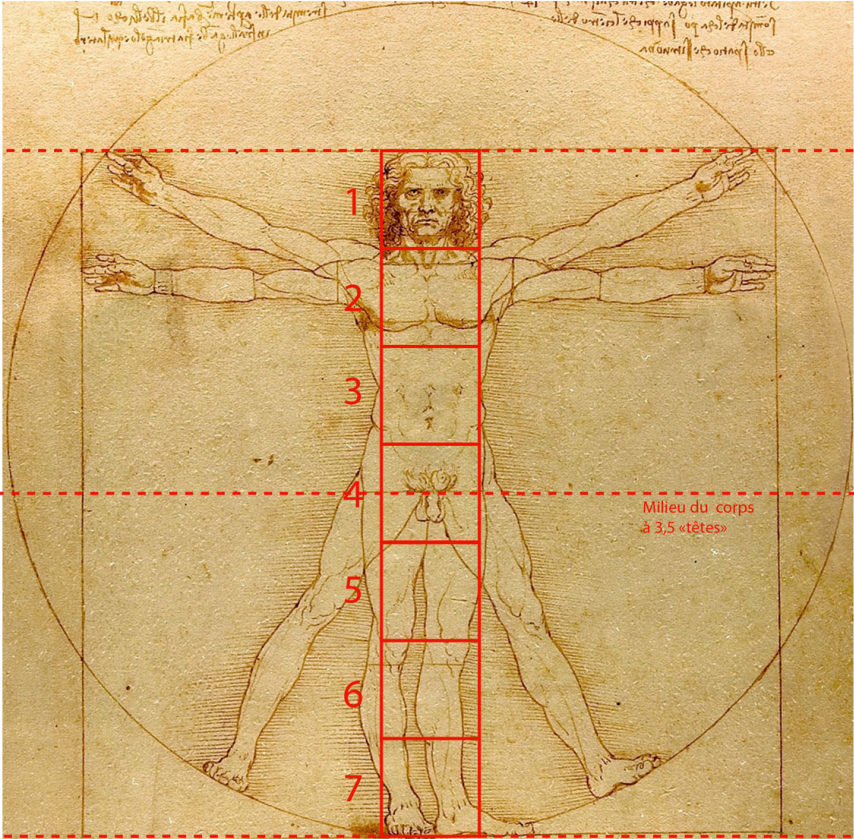




Je l'ai alors comparée au dessin de Léonard de Vinci de « l'homme de Vitruve », qui est une référence des proportions classiques du corps humain.



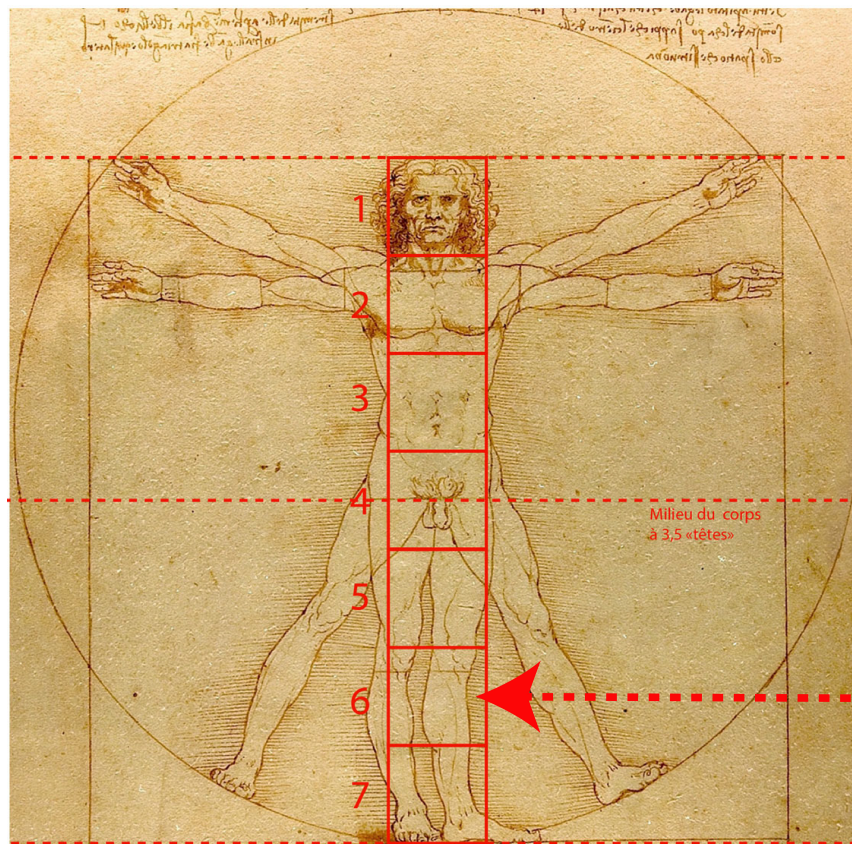
Selon Léonard de Vinci, le corps humain mesure sept têtes. Le milieu du corps se situe à l'entrejambe, à trois têtes et demie du sommet du crâne et de la plante des pieds.





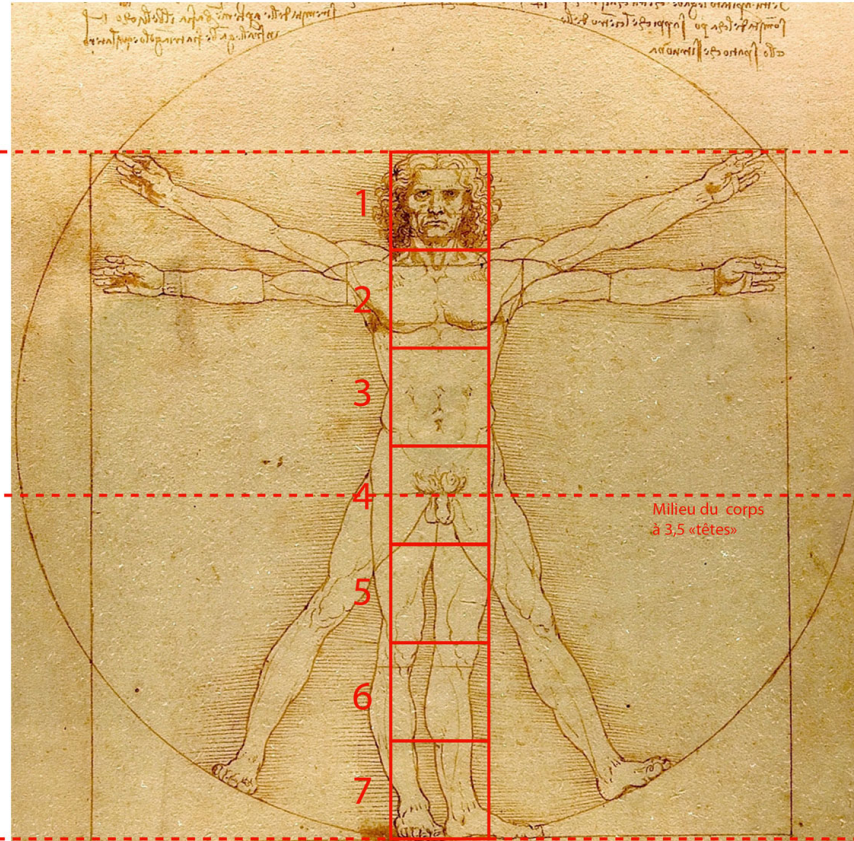
Selon Léonard de Vinci, le corps humain mesure sept têtes. Le milieu du corps se situe à l'entrejambe, à trois têtes et demie du sommet du crâne et de la plante des pieds.

On constate que, si le buste de la serveuse est correctement proportionné jusqu'à l'entrejambe, le peintre lui a en revanche fait des jambes trop courtes auxquelles il manque la mesure d'une tête et demie.





En effet, le buste de la femme est de la même taille que celui de l'homme qui occupe le premier plan. Pourtant, la serveuse se trouve derrière la table, donc sur un plan plus éloigné ; les lois de la perspective voudraient qu'elle soit plus petite que lui.



C'est comme si son buste était au premier plan et ses jambes au second !

Dans les archives de Madame CHRISTMANN, un reçu rédigé sur le papier à en-tête de l'épicerie nous permet d'observer un dessin au trait reprenant les éléments présents dans le tableau de l'enseigne.

# AU NÈGRE JOYEUX

MAISON SPÉCIALE Fondée en 1812

CAFÉS TORRÉFIÉS  
THÉS, CHOCOLATS, VANILLE  
DRAGÉES ET BOITES POUR BAPTÊMES  
CHICORÉE, POIVRE, PÂTES, TAPIOCA



MARQUE DÉPOSÉE

FABRIQUE  
DE  
CONFITURES



DIPLÔME D'HONNEUR

*Lenglet*

14 Rue Rouffetard  
(PLACE DE LA CONTRESCARPE)

*Doit M*

MÉDAILLE D'OR



CAND 1889

payable comptant.

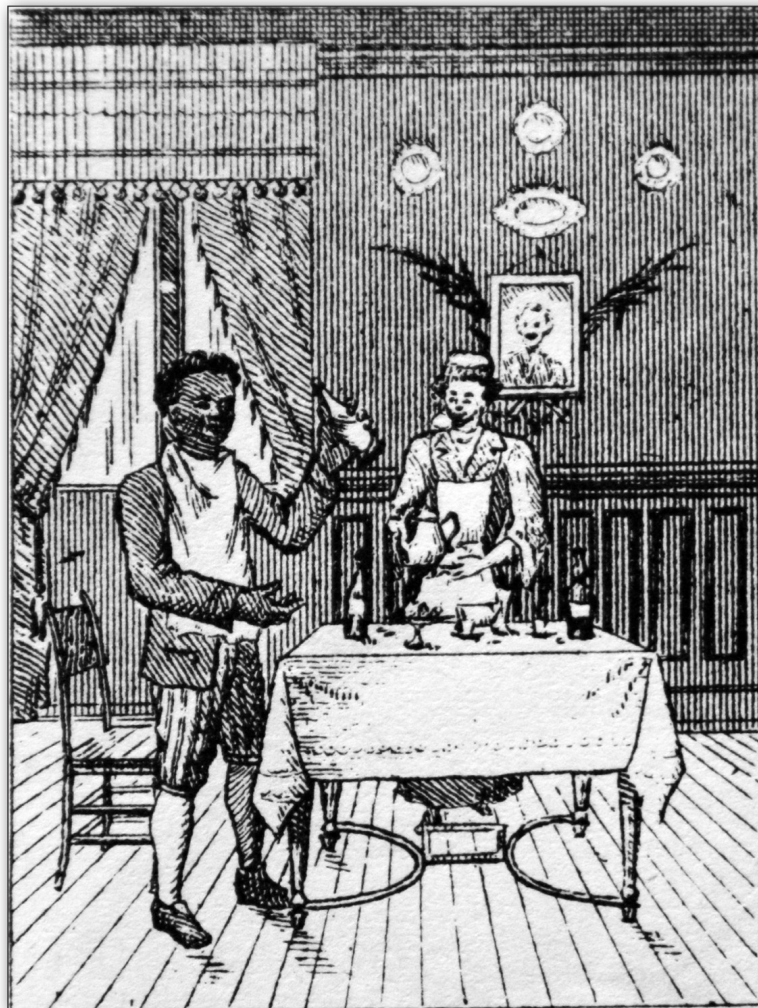
PARIS, le 1901			N. LINGLET, 14, RUE ROUFFETARD, PARIS, 112			
Dates	Mo	De	F.	C.	F.	C.
<p><i>Reçu de M. Duboule la somme de cent francs sur le loyer d'avance pour le nouveau bail</i></p> <p><i>Paris le 9/10/01</i></p>			<p><b>AU NÈGRE JOYEUX</b> CAFÉS &amp; CHOCOLATS 14, Rue Rouffetard, PARIS (1<sup>er</sup> Arrond<sup>t</sup>) POUR 10 MAI 1901 ACQUIT</p> 			

NOTA: Les clients paient pour ses poteries les quantités prescrites.

La vignette située en haut à gauche du document montre la même scène que la peinture, réduite et simplifiée.

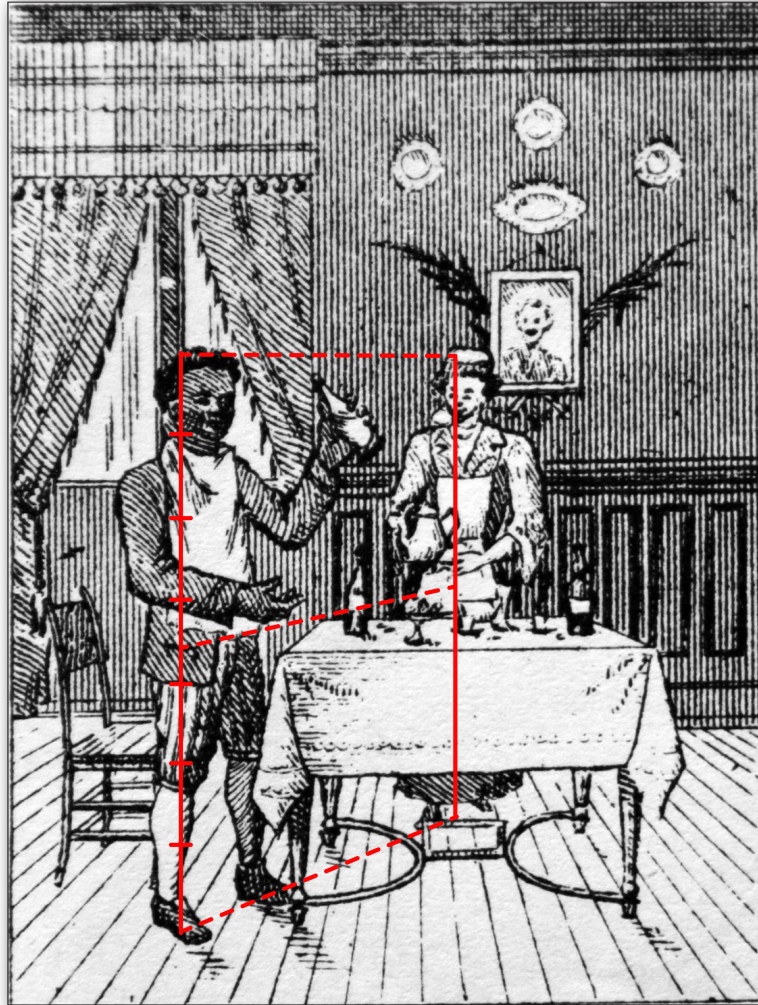


Probablement réalisée par un autre artiste que l'auteur du tableau de l'enseigne, car relevant d'une technique graphique adaptée à l'imprimerie (gravure), elle présente des différences avec le tableau et sa lisibilité nous permet de mieux comprendre ce qui est représenté sur la toile.

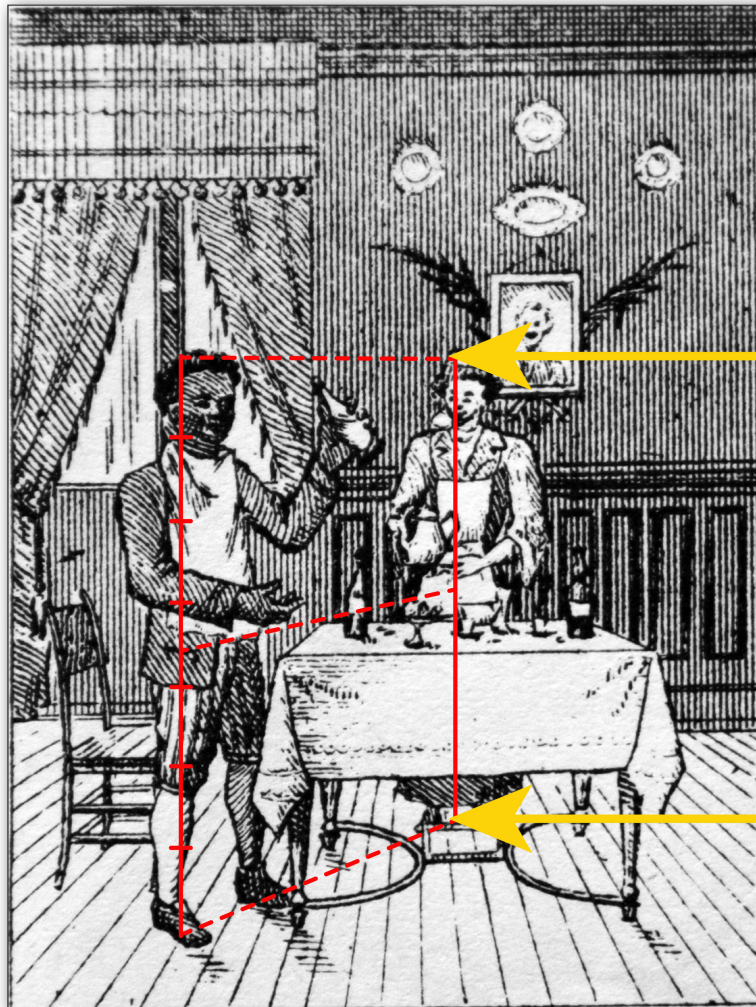




Dans ce dessin, les proportions des personnages respectent le canon classique, et on remarque que l'éloignement de la femme est plus évident. Sa silhouette est plus petite que celle de l'homme ; elle est en cohérence avec sa position derrière la table, au second plan.



On remarque qu'ainsi dessinée, la femme nous apparaît sans ambiguïté comme étant debout.



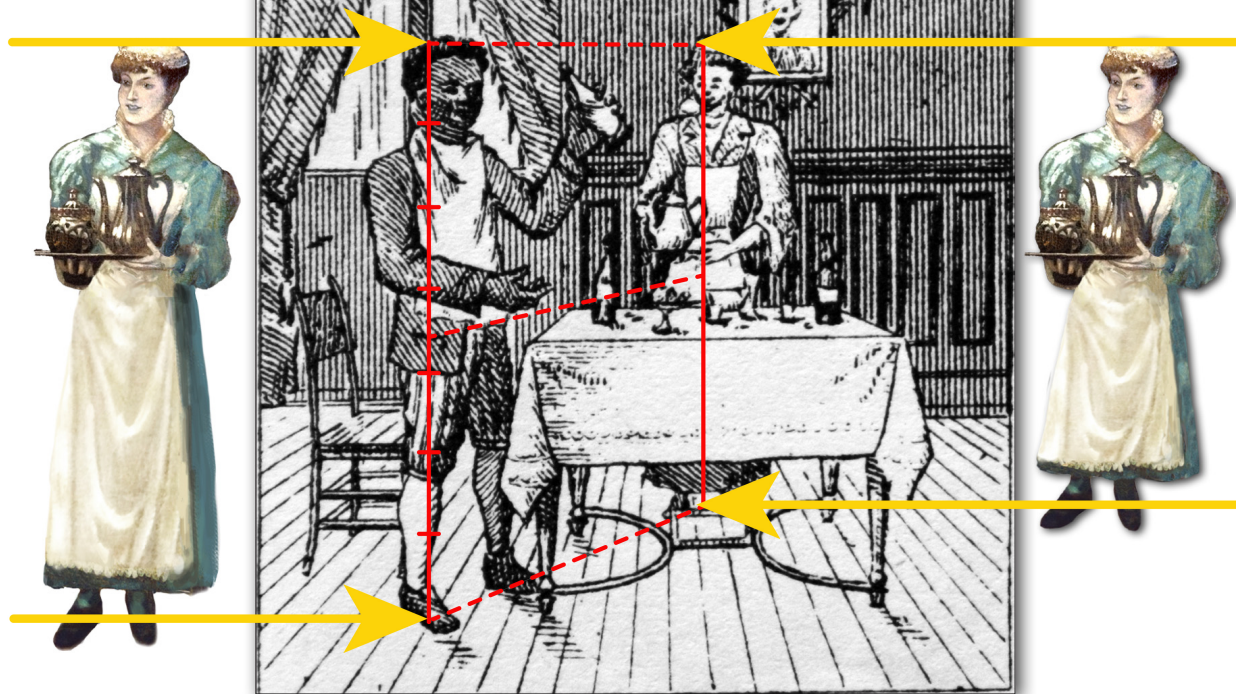
La femme du tableau a la même taille réduite que la femme de la vignette gravée par rapport à l'homme du premier plan.

En revanche, son corps n'est pas bien proportionné.



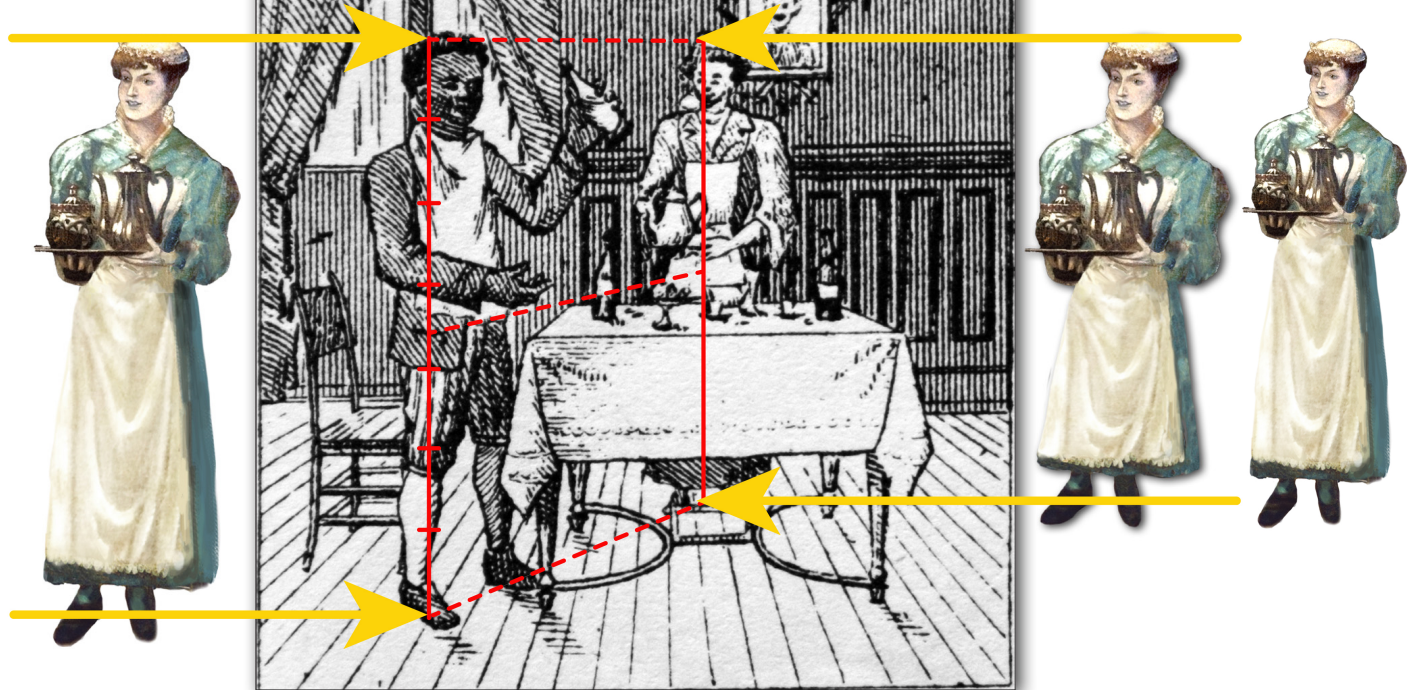


Pour être correctement proportionné, il faudrait que le bas de son corps soit plus allongé, comme je l'ai étiré ci-dessous avec l'aide de Photoshop.





Pour être correctement proportionné, il faudrait que le bas de son corps soit plus allongé, comme je l'ai étiré ci-dessous avec l'aide de Photoshop.



Pourquoi cette erreur de proportions ?

Mon point de vue est que cette peinture, en tant qu'image publicitaire, devait toucher le public ciblé. Or elle s'adressait à une clientèle principalement blanche et féminine qui devait pouvoir s'identifier aux personnages représentés.





Ainsi, peut-être que ce défaut de proportion a été commis « intentionnellement » par le peintre afin de donner plus de présence à la femme blanche dans l'image. Elle aurait été autrement trop discrète, reléguée à un plan plus éloigné.

Peut-être aussi que cette tricherie sur la perspective avait pour objectif de renforcer le côté convivial de la scène : les personnages souriants et proches l'un de l'autre dans la toile peinte instaurent une ambiance bien plus chaleureuse et accueillante que dans la version de la facturette où se manifeste une certaine distance. Cette convivialité participe à l'image de marque de l'épicerie.





L'enseigne « Au Nègre Joyeux » nous présente donc un homme noir en train de déguster des produits de l'épicerie spécialisée du même nom, servis par une femme blanche. Il me semble que l'homme noir est ici évocateur de l'exotisme et de la provenance des produits des colonies, comme une sorte d'allégorie. Sa tenue n'évoque pas l'esclavage mais la liberté, cinquante ans après l'abolition définitive de l'esclavage et dans un quartier résolument populaire et républicain.

C'est une surprise ! Pourquoi nous sommes-nous donc trompés dans la lecture de cette image ? Voici plusieurs explications :

- Elle est accrochée en hauteur, à plusieurs mètres de distance des observateurs. De plus, elle est présentée sous un verre qui est certes protecteur, mais qui n'est pas antireflet ; si bien que **les conditions d'observation sont plutôt mauvaises.**

- Dans la grande majorité, les Noirs représentés dans les publicités coloniales ont un rôle de serviteur ou de domestique, voire d'esclave selon l'époque. L'**amalgame** entre ce Noir exceptionnel et la règle des Noirs exploités se fait spontanément dans notre esprit.

- L'erreur de proportion de la femme** laisse penser qu'elle est attablée, donc consommatrice.

- Le petit panneau « Maison fondée en 1748 »** sur la façade de la maison voisine nous induit en erreur. C'est le dernier vestige de la Charcuterie LABONDE, située jadis au N°12 de la rue Mouffetard. Nous l'associons à l'enseigne « Au Nègre Joyeux » sans même réaliser qu'il n'est pas sur le même immeuble et il nous ramène à une période bien antérieure à la date de l'abolition de l'esclavage.

- Revêtant dans un emploi actuel des notions exclusivement péjoratives, **le mot « Nègre » dans le titre influence notre entendement.** En 1897, il avait un sens bien plus large que maintenant (cf. les Arts Nègres). Dans une perspective historique, le réduire à la désignation des esclaves ou à une insulte est une erreur car il a évoqué longtemps un peuple, sa culture et son histoire. Notre langue et notre culture ont évolué au fil de ces 120 dernières années, notamment sous l'influence nord-américaine, et le nouveau vocabulaire entre parfois en conflit avec l'origine latine de notre langue.

Pour finir cet exposé, je voudrais quand même vous parler des erreurs, des errances, et des incohérences de la Mairie de Paris dans la gestion du sort de cette pièce de patrimoine. Ce qu'on pourrait appeler une valse à 4 temps : la valse des adjoints au patrimoine.

### 1<sup>er</sup> temps de la valse

Le 25 septembre 2017, Madame Raphaëlle PRIMET prend la parole au Conseil de Paris pour proposer un amendement au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche de la création un musée de l'esclavage. Elle demande le retrait de l'espace publique de l'enseigne « Au Nègre Joyeux » et son placement dans ce musée de l'esclavage, au motif que celle-ci « piétine les valeurs de paix, de solidarité internationale et de fraternité » et « fait honte à la Ville de Paris ». Elle décrit l'objet comme suit : « le tableau dépeint un homme noir souriant, habillé tel un valet, debout et servant une femme blanche d'une classe sociale élevée et assise ».

**Bruno JULLIARD**, alors 1<sup>er</sup> adjoint et également adjoint au patrimoine, exprime son désaccord et préférerait faire un acte pédagogique d'explication à côté de l'enseigne *in situ*. En toute incohérence, il émet cependant un avis favorable au nom de l'exécutif, et la proposition du voeu de dépose de l'enseigne est adoptée.

### 2<sup>e</sup> temps de la valse

Le 17 octobre 2017, je remets une étude historique que j'ai réalisée sur l'enseigne au cabinet de Bruno JULLIARD afin de lui signaler que l'observation et les conclusions qui fondent la proposition de l'amendement du groupe Communiste - Front de gauche sont erronées. Ma recherche est transmise en interne aux divers services concernés.

### 3<sup>e</sup> temps de la valse

En conséquence, une réunion a lieu le 13 février 2018, réunissant toutes les parties : le Musée Carnavalet, la Mairie de Paris, la Mairie du 5<sup>ème</sup>, le Comité d'histoire de Paris, notre copropriété, le collectif porteur du budget participatif pour la restauration, le maintien en place et la plaque explicative, etc.

**Madame Véronique LEVIEUX**, qui succède à Monsieur Bruno JULLIARD comme adjointe au Patrimoine, déclare qu'elle va faire annuler l'amendement de dépose en faisant voter un vœu de maintien in situ de l'enseigne, qu'à cette fin cette dernière devra être retirée temporairement de la façade pour être restaurée, et qu'elle sera remise en place deux mois plus tard à son endroit d'origine. Une plaque explicative, dont le contenu sera déterminé par une étude historique commandée sans tarder à un historien du patrimoine, viendra apporter les explications nécessaires à sa valorisation et sa compréhension.

C'est cette décision officielle écrite qui motive notre copropriété à autoriser la dépose de l'enseigne le 26 mars 2018, afin que celle-ci puisse bénéficier d'une restauration plus que nécessaire et très attendue.

Le 2 mai 2018, les équipes du Musée Carnavalet annoncent que la restauration du bandeau porteur des lettres nécessite plus de temps que prévu mais que le ré-accrochage aura lieu avant la fin de l'année 2018.

L'étude historique commandée par le Musée Carnavalet à l'historien Matthieu COUCHET est prête et elle confirme ma propre étude, insistant sur le fait que cette enseigne doit être maintenue à sa place et doit être accompagnée d'explications pour mettre en valeur sa rareté et son intérêt.



## 4<sup>e</sup> temps de la valse

En avril 2019, encore une nouvelle adjointe au Patrimoine, Madame **Karen TAÏEB**, déclare à notre copropriété que l'enseigne ne sera pas reposée sur notre façade, conformément à l'amendement du groupe Communiste - Front de gauche voté initialement !

Balayant d'un revers de la main toutes les études, toutes les réunions et tous les accords négociés depuis des mois entre les parties, elle décrète que cette enseigne est raciste et que la Mairie de Paris veut retirer de l'espace public les mots et objets de patrimoine qui rappellent l'esclavage. Elle annonce que la toile peinte sera exposée dans les collections permanentes du Musée Carnavalet, lorsqu'il aura ré-ouvert. Le bandeau porteur des lettres, qu'elle juge « indéniablement choquant et raciste », sera, lui, conservé dans les réserves du musée.

Au mépris des conclusions de l'étude historique officielle de Monsieur Matthieu COUCHET, pourtant commandée par le Musée Carnavalet afin de pouvoir justement rédiger une plaque explicative sur l'enseigne, Madame Karen TAÏEB veut que soit installée sur la place de la Contrescarpe une plaque portant le texte suivant :



Paris, le

16 AVR. 2019

*« Cette enseigne de la chocolaterie « Au Nègre Joyeux » date de 1897. Elle se trouvait sur l'immeuble du 14 rue Mouffetard.*

*L'image de l'homme noir et le mot « nègre », sur le bandeau supérieur, renvoient à l'histoire de l'esclavage, aboli en France en 1848. Ils sont souvent utilisés à cette époque pour la publicité de produits alimentaires tel que le chocolat, importé des colonies. Ici, l'homme vêtu d'un costume datant du 18e siècle, qui s'apprête à se servir « joyeusement », est une représentation parodique inversant cette image courante d'un serviteur noir. Une telle iconographie témoigne des clichés et des stéréotypes racistes répandus à la fin du 19e siècle.*

*Déposé et restauré par la Ville de Paris, le tableau de l'enseigne est aujourd'hui exposé au musée Carnavalet, 16 rue des Francs Bourgeois, Paris 3e. Le bandeau est quant à lui conservé dans les réserves du même musée ».*

Karen TAÏEB

Ce texte a été rédigé par un « comité scientifique *ad hoc* réuni par le Comité d'Histoire de la Ville de Paris ».

Loin de décrire objectivement l'enseigne, il se trompe sur la nature du commerce référent, ne parle pas du rôle de chaque personnage, ne nous apporte aucune information historique, ni même ne mentionne la présence de la femme dans l'image.

*« Cette enseigne de la ~~chocolaterie~~ <sup>épicerie</sup> « Au Nègre Joyeux » date de 1897. Elle se trouvait sur l'immeuble du 14 rue Mouffetard.*

*L'image de l'homme noir et le mot « nègre », sur le bandeau supérieur, renvoient à l'histoire de l'esclavage, aboli en France en 1848. Ils sont souvent utilisés à cette époque pour la publicité de produits alimentaires tel que le chocolat, importé des colonies. Ici, l'homme vêtu d'un costume datant du 18e siècle, qui s'apprête à se servir « joyeusement », est une représentation parodique inversant cette image courante d'un serviteur noir. Une telle iconographie témoigne des clichés et des stéréotypes racistes répandus à la fin du 19e siècle.*

*Déposé et restauré par la Ville de Paris, le tableau de l'enseigne est aujourd'hui exposé au musée Carnavalet, 16 rue des Francs Bourgeois, Paris 3e. Le bandeau est quant à lui conservé dans les réserves du même musée ».*

Il procède en revanche à une habile torsion de la vérité par l'emploi de mots-clés (surlignés en vert dans le texte) qui construisent une image mentale dans laquelle l'homme noir est maltraité (esclavage, racisme) et confiné dans un rôle de service.



En outre, au lieu de relever le caractère exceptionnel d'un homme noir dans le rôle du consommateur et la convivialité remarquable entre Noir et Blanche dans cette publicité, ce texte nie la réalité de la scène en évoquant la parodie ; il gomme également son intérêt en niant ses particularités et en en faisant un échantillon banal des publicités coloniales représentant des Noirs (passages surlignés en jaune dans le texte).

Ce faisant, la Mairie de Paris recolle systématiquement sur l'enseigne « Au Nègre Joyeux » l'image raciste à laquelle elle est attachée, alors que la vapeur des études historiques avaient commencé à la décoller.

*« Cette enseigne de la ~~chocolaterie~~ <sup>épicerie</sup> « Au Nègre Joyeux » date de 1897. Elle se trouvait sur l'immeuble du 14 rue Mouffetard.*

*L'image de l'homme noir et le mot « nègre », sur le bandeau supérieur, renvoient à l'histoire de l'esclavage, aboli en France en 1848. Ils sont souvent utilisés à cette époque pour la publicité de produits alimentaires tel que le chocolat, importé des colonies. Ici, l'homme vêtu d'un costume datant du 18e siècle, qui s'apprête à se servir « joyeusement », est une représentation parodique inversant cette image courante d'un serviteur noir. Une telle iconographie témoigne des clichés et des stéréotypes racistes répandus à la fin du 19e siècle.*

*Déposé et restauré par la Ville de Paris, le tableau de l'enseigne est aujourd'hui exposé au musée Carnavalet, 16 rue des Francs Bourgeois, Paris 3e. Le bandeau est quant à lui conservé dans les réserves du même musée ».*

Madame Karen TAÏEB précise de surcroît que la photo de la façade prise par Eugène ATGET en 1908 sera reproduite à côté de ce texte. Le choix de cette photo, certes pertinent pour montrer la façade de l'immeuble, ne permet cependant en rien d'examiner l'enseigne et rend impossible le jugement du passant.

Ce texte n'est donc, en fait d'explication, qu'une sombre épitaphe. Le corps de l'enseigne a disparu de son espace, démembré. Ses morceaux ont été dispersés. Les informations diffusées par la Ville à son sujet sont diverses (cf. Parhistoire) mais toutes éloignées de l'étude historique de Matthieu COUCHET qui devait faire référence. Il faudra, après cet effacement, être un fin limier pour retrouver la véritable histoire de l'enseigne « Au Nègre Joyeux ».